

Conseil Municipal du 04 Décembre 2014

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard, Mme Muriel Alis, Mme Françoise Di Fraja, Mme Luce Favreau, Mme Florence Lefèvre, Mme Joëlle Mainetti, Mme Lotte Michel, Mr André Laloyaux, Mr Serge Jacolin, Mr Jean-Guy Marenco, Mr Roger Martel, Mr Hervé Ripert, Mr Bernard Risso, Mr Nicolas Souchon.

Etaient excusés : Mme Di Fraja Françoise donne procuration à Mme Michel Lotte et Mme POCH Nicole donne procuration à Mr RIPERT Hervé.

Non excusés : Mme Adélaïde Doco, Mme Christine Briffa, Mr François Deboom, Mr André Laloyaux.

Secrétaire de séance : Mme Luce Favreau assistée de Mr Philippe Anton, adjoint administratif.

Le quorum étant atteint, Mr Stéphane Arnaud déclare la séance ouverte à 18h40.

En préambule Monsieur le maire attire l'attention sur la nécessité de maîtriser les coûts du traitement des déchets ménagers et des déchets verts et sur l'importance du tri sélectif, pour espérer sinon une diminution tout au moins contenir l'augmentation de la redevance, dont le prix est fixé par l'intercommunalité.

Convention N.A.P. avec la F.O.L. :

La municipalité ne reconduira pas la convention qui nous lie à la F.O.L., en y mettant un terme au 31 décembre 2014.

Néanmoins, un avenant à la convention a été pris (de septembre 2014 à décembre 2014) pour terminer l'année sereinement, et aussi se donner le temps nécessaire pour internaliser le service et préparer sérieusement la mise en régie municipale.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Définition du montant du loyer pour le projet Pharmacie :

Monsieur le maire expose au conseil municipal la demande faite par un couple de pharmaciens qui souhaitent ouvrir une pharmacie sur la commune de Seillons Source d'Argens. Monsieur le maire indique qu'ils ont émis le souhait de louer un local dans le hangar communal route d'Esparron.

Il est rappelé que ce type de projet a le soutien de la municipalité, qui instruit ce dossier aussi dans sa dimension de développement économique à l'échelle de notre commune.

Monsieur le maire propose un montant de loyer de **700 Euros** par mois.

En sachant que le local est loué en l'état et que les aménagements et travaux seront à la charge des « preneurs à bail » (les pharmaciens).

La proposition est adoptée à l'unanimité

Syndicat intercommunal des Etablissements scolaires du 1er et 2ème degré de Saint Maximin – dissolution du syndicat :

La municipalité avait envoyé une délégation de deux élus avec pour objectif de négocier la mise en œuvre du scénario de dissolution le plus avantageux pour les petites communes comme la nôtre.

Après un très bon travail d'ambassade de cette délégation, la coquette somme de **67 807,43 Euros** nous est rapportée suite à la dissolution de ce syndicat.

Cela vient abonder dans la stratégie de redressement communal, déclenchée depuis plusieurs mois par la municipalité.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Droit de Préemption Urbain :

Le droit de préemption urbain est un des outils permettant à la municipalité d'avoir une grande maîtrise sur le volet « droit des sols » tout entier, plus communément appelé "urbanisme".

Monsieur le maire rappelle que si les urbanistes font de l'urbanisme, c'est bien aux élus communaux qu'est reconnue la compétence « instruction du droit des sols ». Assumer cette compétence est un des axes prioritaires en matière de stratégie communale.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Approbation de la mise à l'enquête publique (modification n°1 du PLU) :

La municipalité a finalisé correctement son projet de modification de PLU, conséquemment à la promulgation de la loi ALUR (loi Cécile Duflot).

Il convient désormais de saisir l'enquête publique en vue de l'approbation de la modification du document d'urbanisme.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Réouverture ancien chemin de Sisteron :

Après la réhabilitation de chemin reliant Vaoucrouite au lavoir de Saint André, c'est au tour de l'ancien chemin de Sisteron de reprendre toutes ses lettres de noblesses. Il est rappelé à l'assemblée que la restauration des chemins doux communaux ainsi que la promotion des modes de déplacement doux étaient au nombre des projets annoncés au moment de la campagne électorale par l'équipe « vivreaseillons »

La proposition est adoptée à l'unanimité

Transfert de crédit délibérations modificatives :

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer les ajustements budgétaires afin de pallier au dépassement de crédit sur le compte « charges à caractère général » et ce à la suite du dépassement de plus de **17 000 euros** pour le poste «Fêtes et cérémonies » du 1er au 23 mars 2014 (juste avant les élections municipales).

La proposition est adoptée à l'unanimité

Bail location madame Marie-Blanche BONHOMME (cabinet d'infirmière) :

Considérant la nécessité de réhabiliter le bâti communal pour le louer afin d'en retirer quelques profits pour la commune, il est proposé de louer un petit local communal à Marie-Blanche Bonhomme (infirmière) au coût de **150 euros** par mois.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune de Seillons est l'objet d'injonctions depuis l'année 2008, concernant le dossier de diversification de la ressource en eau.

Aujourd'hui il est important de donner suite aux préconisations des services de l'état et d'engager la procédure de diversification de la ressource en eau.

Il s'agit d'engager des forages de reconnaissances dans le cadre de la recherche d'eau destinée à la consommation humaine.

Après la sécurisation du captage (engagée dès le début du mandat) qui a solutionné les phénomènes de turbidité de l'eau de notre source d'Argens, la municipalité souhaite donc à présent s'atteler à ce dossier. Monsieur le maire propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre (réunie en mairie le 1er décembre 2014) qui a retenu l'étude du bureau ATECH HYDRO.

Il est à noter que le département a répondu favorablement à la demande de financement de la commune, dans ce dossier crucial pour l'avenir de notre territoire.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Clôture de la séance à 21h30.